



Interets contruction 2010

Par **Ddidoumad**, le **28/10/2015** à **20:38**

Bonjour

j'ai fais contruire en 2010 donc j'ai une maison neuf non BBC..j'ai declaré mes interets à partir de 2011 jusqu'a 2013 donc les interets m'ont remboursés.normalement ils doivent me rembourser pendant 5ans.Maintenant depuis le 16 novembre on me demande de tous rembourser..je voudrais savoir que dois je faire surtout que j'ai plus cette argent.
merci de votre aide.

Par **moisse**, le **29/10/2015** à **08:11**

Bonjour,

Ici la règle concernant la déductibilité des intérêts en 2010.

Attention la règle change justement au 01/01/2011.

A vous de voir si les conditions sont bien remplies, auquel cas il faudra discuter avec le contrôleur en charge du redressement proposé.

<http://www.cbanque.com/credit/interets-emprunts.php>